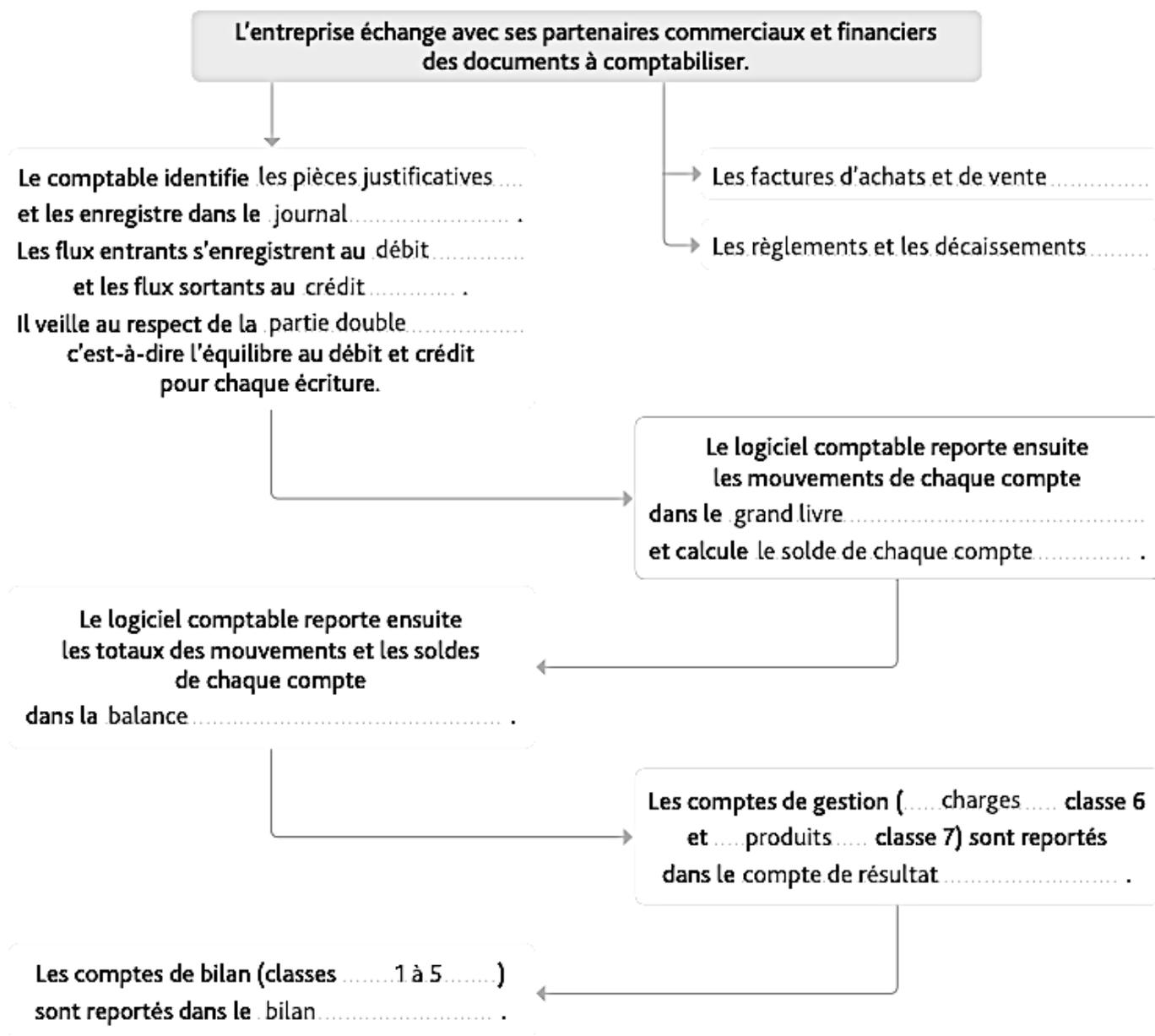


CAS 03

L'ARTICULATION DES DOCUMENTS COMPTABLES

Synthèse



L'enregistrement des pièces justificatives dans le journal

Un document est considéré comme une pièce justificative s'il est issu d'un échange réciproque entre l'entreprise et son partenaire commercial ou financier.

Les pièces justificatives principales sont les factures, les avoirs, les paiements et les règlements. Elles sont comptabilisées dans l'ordre chronologique. Le comptable enregistre et comptabilise les opérations comptables par ordre chronologique.

Il est possible d'utiliser des journaux divisionnaires qui sont des journaux permettant de classer les écritures selon leur type :

- les opérations d'achat s'enregistrent dans le journal des achats (HA) ;
- les opérations de vente s'enregistrent dans le journal des ventes (VT) ;
- les opérations bancaires s'enregistrent dans le journal de banque (BQ) ;
- les opérations de caisse s'enregistrent dans le journal de caisse (CA) ;
- les autres opérations s'enregistrent dans le journal des opérations diverses (OD).

Le module comptable du PGI va reporter automatiquement les écritures enregistrées au journal dans le grand livre qui répertorie pour chaque compte les opérations comptabilisées au débit ou au crédit dans l'ordre chronologique.

Le grand livre permet de connaître le solde de chaque compte utilisé dans le journal. Le solde s'obtient par la différence entre le total des montants au débit et le total des montants au crédit.

Si le solde est positif, le compte présente alors un solde débiteur. À l'inverse, si le solde est négatif, le compte a donc un solde créditeur.

L'enregistrement des opérations comptables se fait dans les comptes du plan de comptes. Il s'appuie sur les comptes du plan comptable général.

Pour mieux suivre son chiffre d'affaires, ses créances ou ses dettes, l'entreprise peut subdiviser ses comptes en sous-comptes pour chaque client plutôt qu'un compte commun. L'entreprise crée donc son propre plan de comptes personnalisé.

Le comptable doit respecter le principe de la partie double. Chaque opération comptable génère un ou plusieurs flux entrants qui s'enregistrent au débit et un ou plusieurs flux sortants qui s'enregistrent au crédit.

Pour respecter la partie double, le total des montants comptabilisés au débit doit être égal au total des montants comptabilisés au crédit pour chaque écriture comptable.

Le report des écritures comptables dans le grand livre

Le module comptable du PGI va reporter automatiquement les écritures enregistrées au journal dans le grand livre qui répertorie pour chaque compte les opérations comptabilisées au débit ou au crédit dans l'ordre chronologique.

Le grand livre permet de connaître le solde de chaque compte utilisé dans le journal. Le solde s'obtient par la différence entre le total des montants au débit et le total des montants au crédit.

Si le solde est positif, le compte présente alors un solde débiteur. À l'inverse, si le solde est négatif, le compte a donc un solde créditeur.

L'enregistrement des opérations comptables se fait dans les comptes du plan de comptes. Il s'appuie sur les comptes du plan comptable général.

Pour mieux suivre son chiffre d'affaires, ses créances ou ses dettes, l'entreprise peut subdiviser ses comptes en sous-comptes pour chaque client plutôt qu'un compte commun. L'entreprise crée donc son propre plan de comptes personnalisé.

Le comptable doit respecter le principe de la partie double. Chaque opération comptable génère un ou plusieurs flux entrants qui s'enregistrent au débit et un ou plusieurs flux sortants qui s'enregistrent au crédit.

Pour respecter la partie double, le total des montants comptabilisés au débit doit être égal au total des montants comptabilisés au crédit pour chaque écriture comptable.

Schématiquement, le grand livre peut se présenter avec des comptes en T. À gauche, il faut reporter les montants au débit et à droite les opérations au crédit. Le solde permet d'équilibrer les deux colonnes du T.

Le comptable doit veiller à comptabiliser sans erreurs les pièces justificatives dans le journal. En effet, s'il y a des erreurs de comptabilisation, les soldes du grand livre ne reflètent pas la réalité et rendent toute décision de gestion incohérente.

Du grand livre à la balance

La balance reprend les totaux des mouvements et les soldes au débit et au crédit pour chaque compte.

Les comptes sont classés par classe et dans l'ordre du plan comptable général. La balance permet de contrôler l'équilibre exigé par la partie double.

Les totaux des mouvements de la balance et des soldes doivent être identiques. En réalité, la balance est toujours équilibrée puisque le PGI n'enregistre les écritures comptables que si elles sont équilibrées. De plus, la balance est faite automatiquement par le module comptable du PGI.

Le comptable doit veiller à comptabiliser sans erreur les pièces justificatives dans le journal. Elles se reportent automatiquement dans le grand livre et, par conséquent, la balance. Néanmoins, il est peu probable qu'il y ait une erreur d'équilibre puisque le comptable ne peut enregistrer une écriture que si elle est équilibrée.

Afin de mieux suivre les créances, le PGI peut établir la balance à l'aide des comptes clients. Elle rappelle l'échéance de la créance de chaque client.

De la balance aux documents de synthèse (de fin d'exercice)

Les soldes des comptes de classes 6 et 7 sont automatiquement reportés dans le compte de résultat. Les charges apparaissent à gauche et les produits à droite.

Les comptes de résultat sont classés en trois catégories :

- l'exploitation répertorie les produits (comptes 70 à 75 et 781) et les charges (comptes 60 à 65 et 681) liés à l'activité courante ;
- le financier répertorie les produits (comptes 76 et 786) et les charges (comptes 66 et 686) liés au financement ;
- l'exceptionnel répertorie les produits (comptes 77 et 787) et les charges (comptes 67 et 687) qui sont rares tels que les opérations de gestion qui ne sont pas liées à l'activité habituelle de l'entreprise ni à son financement.

Le compte de résultat permet de déterminer le résultat de l'exercice. Le module comptable du PGI soustrait les charges des produits. Si le résultat est positif, l'entreprise dégage donc un bénéfice. À l'inverse, si le résultat est négatif, l'entreprise dégage donc une perte.

Les soldes des comptes de bilan (classes 1 à 5) sont automatiquement reportés dans le bilan. Il permet d'évaluer le patrimoine de l'entreprise tel que son actif et son passif.

L'actif est composé de deux catégories :

- **l'actif immobilisé** qui regroupe les immobilisations (comptes de classe 2) que l'on appelle « ressource matérielle » en management. Ce sont les biens destinés à rester durablement dans l'entreprise ;
- **l'actif circulant** qui rassemble des éléments que possède l'entreprise et qui ne restent pas durablement. Il s'agit des stocks (classe 3), des créances (comptes débiteurs de la classe 4) et des disponibilités (comptes débiteurs de la classe 5).

Le passif est composé de deux catégories :

- **les capitaux propres** qui sont les ressources financières de l'entreprise ;
- **les dettes** qui sont des sommes d'argent que l'entreprise doit à ses créanciers.

Le comptable doit veiller à comptabiliser sans erreurs les pièces justificatives dans le journal. En effet, ces erreurs faussent le résultat de l'entreprise qui peut être minoré et majoré. De même, le patrimoine de l'entreprise peut être mal évalué. Ce qui fausse l'analyse financière (performance et santé financière).